

Service Technique Eau Assainissement Hygiène (STEAH)

dans la commune rurale de Sadabe

A Madagascar, les communes, en tant que maîtres d'ouvrage, sont propriétaires des infrastructures d'eau présentes sur leurs territoires. Afin d'assurer la pérennité des infrastructures, elles peuvent réaliser le suivi et la maintenance des points d'eau elles-mêmes ou les déléguer à un tiers.

DEFINITION :

Le STEAH fait partie intégrante des services de la mairie, dont les Agents Communaux en Eau, Assainissement et Hygiène (ACEAH) ont pour responsabilités d'appuyer les gestionnaires qui sont les Comités Eau¹ (CE).

Le cadrage de ses missions est effectué par les CE sur le suivi technique et financier et par l'équipe communale sur une vision d'ensemble de la politique de l'eau et de l'assainissement de la commune rurale.

HISTORIQUE DE LA MISE EN PLACE DU MODÈLE DE GESTION :

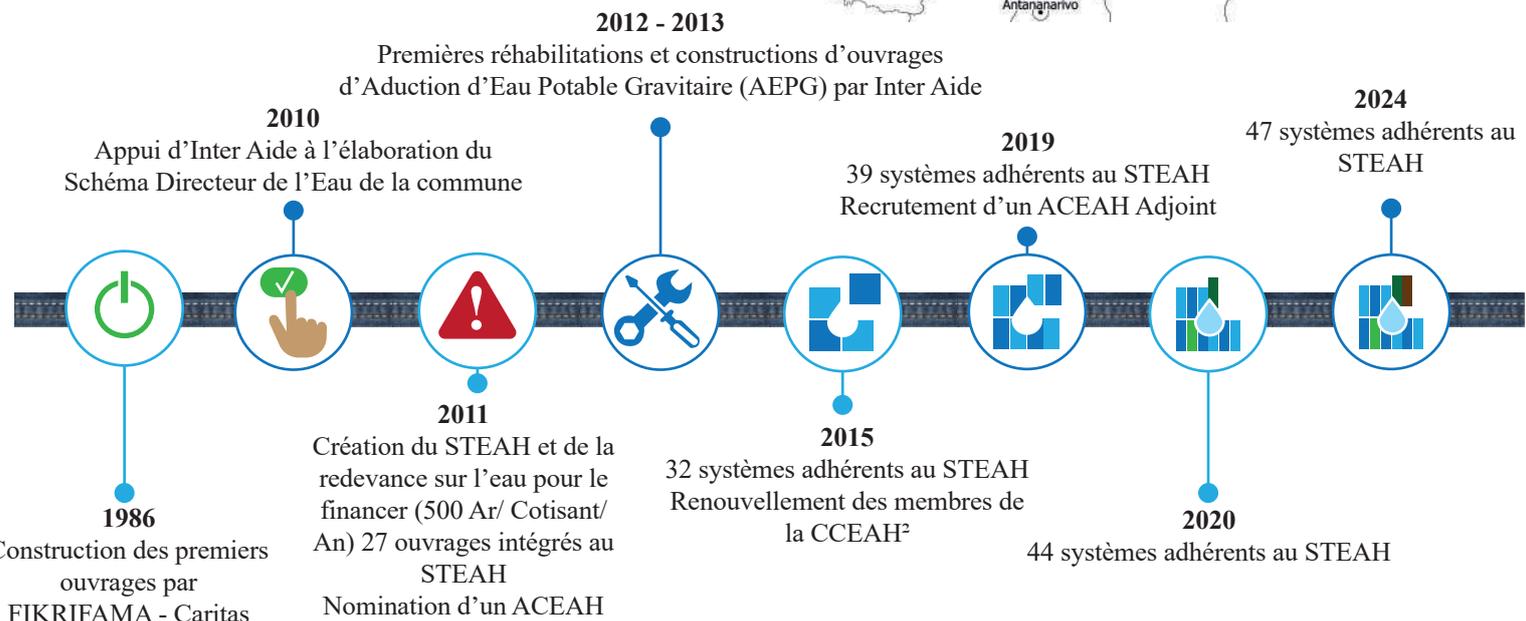
Depuis les premiers travaux d'ouvrages d'accès à l'eau potable réalisés à Sadabe, la gestion et la maintenance des ouvrages étaient confiées à des CE formés lors des phases de chantier et suivis par les élus communaux.

En 2011, face au constat que 27 ouvrages de la commune n'étaient pas fonctionnels et que leur état global se dégradait, le STEAH a été créé. En effet, l'équipe communale n'avait ni le temps ni les compétences requises pour réaliser un suivi approfondi de ces CE.

Confier cette mission à un service technique communal a permis de soulager les élus, responsables des enjeux EAH sur leur territoire. Le STEAH de Sadabe a dédié 2 ACEAH, formés, pour assurer le suivi de 47 CE adhérents.

Cliquez sur [le lien vidéo](#) pour en savoir plus.

- Située à 53 km d'Antananarivo
- Environ 20 752 habitants en 2022
- 24 Fokontany
- 52 réseaux d'eau dont 47 adhérents et appuyés par le STEAH



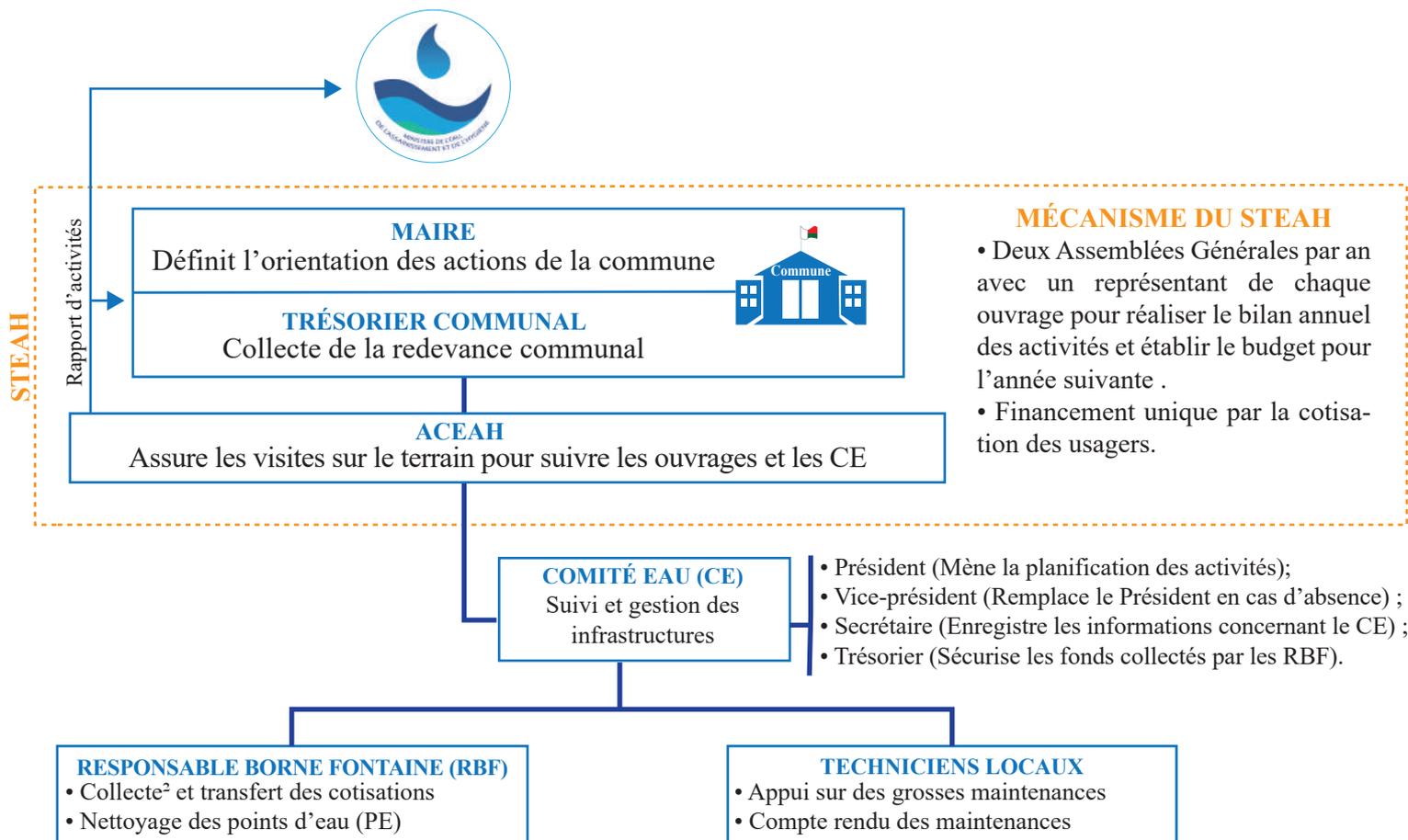
¹ Association villageoise ayant pour mission d'assurer la gestion des ouvrages d'eau potable

² Les membres du CCEAH sont renouvelés tous les 5 ans

STRUCTURATION LOCALE ET RÔLE :

Le STEAH est encadré par 2 représentants de la commune et emploie 2 ACEAH.

Chaque représentant a ses responsabilités distinctes, ci-dessous un organigramme indiquant leurs rôles dans le STEAH :



MISSIONS :

A travers l'opérationnalisation de leurs ACEAH, le STEAH a pour mission d'exercer le rôle de maître d'ouvrage pour le compte de la commune à travers le :

- **Suivi de la gestion technique et appui à la maintenance des infrastructures** (contrôle des travaux réalisés par les CE, appui dans les interventions complexes, suivi des coupures d'eau, surveillance de la qualité de l'eau, ...)
- **Appui à la gouvernance des CE** (accompagnement dans la gestion de doléances des usagers.ères, sensibilisation, ...)
- **Appui à la gestion financière des CE** (sensibilisation des usagers.ères au paiement de cotisations, paiement de la redevance communale, planification et budgetisation avec les comités, ...)
- **Appui à l'organisation de réunions** (assemblées générales, atelier de bilan et de programmation, ...)
- **Gestion des informations et des documents sur l'EAH** (archivage et actualisation des contrats, traitement et diffusion des rapports à envoyer aux autorités, ...).

La formation et le renforcement de capacités des ACEAH dans la réalisation de leurs missions a été effectuée avec l'appui d'Inter Aide.



Regroupements avec les représentants des systèmes adhérents du STEAH

² Le paiement des cotisations est fixé, au plus tard, la fin du mois de juillet. Pour certains CE plus développés, les fonds sont gardés sur un compte mutuel bancaire dont les mandataires sont le vice-président et la trésorière.

Un calendrier de travail comme suit est préétabli et suivi par le STEAH durant l'année :

1 ^{er} TRIMESTRE	2 ^{ème} TRIMESTRE	3 ^{ème} TRIMESTRE	4 ^{ème} TRIMESTRE
- Elaboration du bilan annuel budgétaire - Planification du budget et des activités annuels	- Collecte des cotisations	- Réalisation des activités annuelles prévues	- Descente sur le terrain - Bilan des ouvrages



ACEAH

- Suivi et exécution des activités élaborées lors de l'AG ou / et l'atelier de planification ;
- Planification du budget et des activités annuels avec le CE ;
- Salariés de la commune ;
- Recrutés à travers des offres d'emploi décrété par la commune.

A ne pas confondre !!!



Comités Eau

- Premiers responsables de la gestion et de l'utilisation des infrastructures par les usagers ;
- Volontaires avec un déplacement indemnisé ;
- Elus lors des assemblées générales des bénéficiaires ;
- Reception et gestion des cotisations collectés par les RBF.

En effet, la cotisation finance principalement les interventions de suivi et maintenance prévues par chaque CE ainsi que le fonctionnement du comité. La cotisation est établie annuellement par les CE pendant leurs AG, elle oscille entre 1.000 et 3.500 Ar/personne majeure/an. Ces cotisations incluent les redevances communales et les activités du CE. Les redevances communales sont fixes et s'élèvent à 600 Ar/an/personne majeure. Elles permettent le financement du service du STEAH et une pérennisation des ouvrages de par les maintenances que les ACEAH réalisent. L'utilisation du reste de la cotisation dépend de chaque comité eau.

Les fonds du STEAH sont sécurisés dans un compte OTIV (organisme de microfinance) dont les mandataires sont le Maire et le Trésorier communal.

REUSSITES ET OBSTACLES :



PROGRES

- Suivi rapproché des ACEAH sur leurs missions, permettant d'avoir une bonne vision sur les ouvrages de la commune ;
- Entretien et réparation des ouvrages respectant le délai établi selon les CE.

DEFIS

- Certains usagers des ouvrages payent juste la redevance communale mais n'ont plus de CE fonctionnel réalisant un suivi rapproché de leur ouvrage, laissant ainsi les ACEAH seuls responsables de la maintenance des PE ;
- Détérioration de l'état global des ouvrages faute d'entretien régulier ;
- Gestion intégrée des ressources en eau, avec la perspective du changement climatique qui mène à l'érosion et donc au tarissement de source ;
- Pérennisation et transfert de compétence post élection municipale. Convaincre et former une nouvelle équipe de la commune pourrait être un défi de taille ;
- Difficultés dans l'application des règlements communaux par les équipes communales (en particulier des sanctions en cas de non-règlement des cotisations).



PERSPECTIVES

- Renforcement de capacité de gestion au sein des CE ;
- Réflexions autour d'épargnes dans certains CE pour des travaux de réhabilitation, d'extension et de construction.

TEMOIGNAGE DES ACTEURS LOCAUX

Monsieur Richard- Maire de la commune rurale de Sadabe



Le STEAH nous aide dans l'appui dans la gestion des infrastructures par les CE, ce qui contribue à l'amélioration des services en eau fournie.

Le service fait partie intégrante de la commune. Les ACEAH font mensuellement un rapport technique et financier mais s'il y a une intervention urgente, ils nous en font part et nous faisons la descente avec eux.

A chaque réunion, nous, dont les personnels de la commune et les ACEAH, essayons de toujours sensibiliser les systèmes non adhérents sur l'importance d'adhérer au STEAH.

Monsieur Maminirina - Agent Communal de l'Eau, Assainissement et Hygiène à Sadabe



Il y a eu une évolution dans la gestion des ouvrages par les CE au cours de ces dernières années. Les comptes enregistrés dans les cahiers qu'ils utilisent sont désormais clairs et transparents. Les appui aux CE sont moins fréquents car ils ont déjà bénéficié de plusieurs formations.

La qualité des infrastructures qu'ils utilisent sont plus ou moins maintenue, car ils les entretiennent chaque année. Toutefois, nous rencontrons encore quelques difficultés dans la réalisation de nos attributions par exemple, l'enclavement des systèmes en raison de leur grand nombre au niveau de la commune, les problèmes d'insécurité, le manque d'équipements de maintenance, et la sensibilisation des usagers au paiement de la cotisation car eux aussi rencontrent actuellement des difficultés financières.

Madame Hanitriniaina - Présidente du comité eau à Sadabe, système Andranomadio



Le STEAH nous appui régulièrement dans la gestion et la maintenance des infrastructures d'eau potable, partant des sources jusqu'aux PE, dans la gestion financière et aussi pour la sensibilisation des usagers.ères au paiement des cotisations. Depuis l'existence du service, j'ai constaté que l'entretien des systèmes sont plus réguliers. Nous bénéficions également de diverses formations telles que la gestion technique et financière, la sensibilisation des usagers.ères à la bonne utilisation des PE et sur l'importance du paiement de cotisations.

Au sein de notre CE, nous élaborons un calendrier annuel pour garantir l'accès à l'eau potable selon les dégâts constatés et le fonds disponible. Si des travaux n'ont pas été réalisés pendant le mandat précédent, nous les prenons également en compte.

Je n'ai aucune difficulté à exercer mon rôle en tant que femme, car je suis également à la tête dans d'autres domaines et j'ai l'habitude de me socialiser avec les autres.